

A remplir obligatoirement pour chaque adhérent.

Adhérent(e) saison 2025 - 2026 : Oui ☐ Non ☐		Femme : ☐ Homme : ☐	
Nom :		Prénom(s) :	
Nom d'usage :		Date de naissance :	
E-mail :		Téléphone :	
Adresse :		Code postal :	
Ville :		Complément d'adresse :	
☐ Je n'autorise pas STGV à exploiter mon image pour toutes publications non marchandes, électroniques et papier			

Assurance : garantie Indemnisation des dommages corporels

Les garanties, BASE et I.A. Sport+ sont disponibles à l'association, affichées dans nos salles ou consultables sur notre site **

*Si les garanties de BASE vous paraissent insuffisantes, le code du sport prévoit la possibilité de refuser cette option incluse dans la cotisation (0,30 €) ou de nous demander l'option IA Sport + **.*

Adhésions & cotisations saison 2026/2027 **

La cotisation est annuelle et ne fera l'objet d'aucun remboursement en dehors de situations exceptionnelles validées en comité de direction de la STGV (voir cotisations et activités proposées par la STGV au dos de ce document).

La cotisation peut néanmoins faire l'objet d'un échelonnement par la remise de plusieurs chèques, 3 au maximum.

Je règle pour ma cotisation ** la somme de : €

Mode de paiement : ☐ Chèque ☐ Espèces

Remise de votre inscription

L'accès aux séances est conditionné à la remise d'un dossier d'inscription complet :

- Bulletin d'adhésion complété et signé
- Paiement de la cotisation par chèque ou espèces.
- Attestation de « dispense de Certificat médical » remplie et signée ** ou certificat médical de moins de 6 mois si réponse positive à au moins une des questions du questionnaire de santé disponible sur notre site **.
- Attestation parentale pour mineurs de 16 ans et plus non émancipé(e)s en 2 exemplaires.
- Carte d'étudiant ou attestation d'apprentissage (le cas échéant).

Date et signature de l'adhérent : Le/...../.....

* Par voie postale, directement dans la boîte à lettres au 10 rue du Parc ou lors des permanences en début de saison.

** Voir conditions générales, activités, assurances, dispense de certificat médical et tarifs au dos de ce document

INFORMATIONS SUR L'ADHESION A LA FEDERATION FRANCAISE D'EDUCATION PHYSIQUE ET DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Certificat de non-contre-indication à la pratique sportive : Conformément à l'article L. 231-2 du code du sport

❖ **Pour tout public :** le certificat médical n'est plus demandé.

L'adhérent doit remettre l'attestation de dispense de certificat médical confirmant qu'il a répondu négativement à toutes les questions du **questionnaire de santé** ou, à défaut remettre un certificat médical datant de moins de 6 mois.

Assurance : Conformément à l'article L. 321-1 du Code du sport, la FFEPGV a conclu un contrat d'assurance (avec la MAIF) qui couvre les associations et les adhérents pour l'ensemble des activités mises en œuvre du 1^{er} septembre 2026 au 30 juin 2027.

L'adhérent est informé de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance complémentaire de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer et de garanties relatives à l'accompagnement juridique et psychologique ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques. Il peut souscrire ces garanties complémentaires auprès de l'assureur de son choix.

Statuts : L'adhésion à l'association entraîne l'acceptation de l'ensemble des dispositions de ses statuts.
Les documents sont consultables auprès de l'association.

Participation à l'Assemblée Générale : L'association est administrée par un Comité de direction bénévole. Il est important que chacun participe à la vie du club notamment par sa présence à l'Assemblée Générale annuelle.

Utilisation des données personnelles : L'adhérent est informé que l'association et la FFEPGV collecte et utilise ses données personnelles dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association et du contrôle de l'honorabilité lorsqu'il est nécessaire. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative, mais également à des fins statistiques non-nominatives. Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association à l'adresse suivante stgvthionville@gmail.com

ACTIVITES & COTISATIONS SAISON 2026 – 2027

Activités EPGV (voir programme)

- ☐ Adulte avec assurance de base 120,00 €
- ☐ Cotisation réduite avec assurance de base sur justificatif 100,00 €
- ☐ Option I.A. Sport + 14,15€

La cotisation réduite concerne :

- Les étudiants(es) de moins de 25 ans ainsi que les apprentis.
- Les mineurs de 16 ans et plus.

Attestation de « dispense de certificat médical » Si aucune réponse positive au questionnaire de santé

Je soussigné (e) atteste avoir répondu **NON** à toutes les questions du questionnaire de santé publié par l'arrêté du 20 avril 2017 lors de mon adhésion ou de renouvellement de mon adhésion à l'association STGV pour la saison 2026/2027

Date et signature de l'adhérent : Le/...../.....

Questionnaire de santé mineurs :
<https://stgvthionville.fr/wp-content/uploads/2026/05/qs-mineur.pdf>



Questionnaire de santé adultes :
<https://stgvthionville.fr/wp-content/uploads/2026/05/qs-adulte.pdf>

